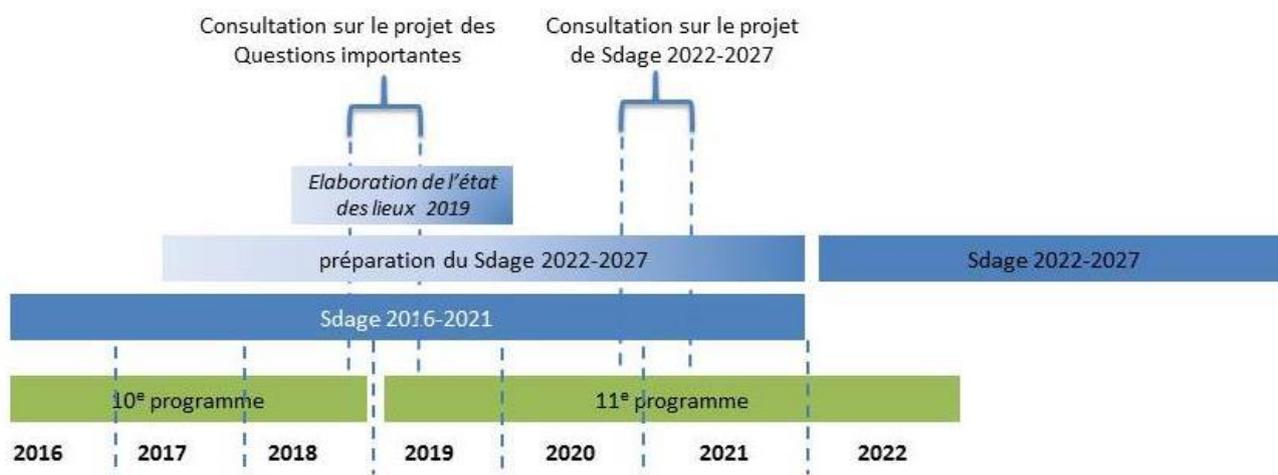


Note d'information

Association des CLE à la révision du SDAGE et de son programme de mesures

Le Comité de bassin Loire-Bretagne a engagé la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire Bretagne 2022-2027 (3ème cycle). La mise à jour du SDAGE comprend 3 grandes étapes :

- l'identification des questions importantes,
- la mise à jour de l'état des lieux et de l'état des eaux du bassin et le bilan à mi-parcours du programme de mesures,
- l'élaboration du projet de SDAGE mis à jour et de son programme de mesures associé.



LES QUESTIONS IMPORTANTES

Les questions importantes ont été identifiées et la CLE a récemment émis un avis sur celles-ci (cf. avis en annexe).

Les 4 grandes questions importantes identifiées lors de phase d'élaboration du SDAGE actuellement en vigueur (période 2016-2021) sont toujours d'actualité pour la préparation du SDAGE à venir (période 2022-2027) :

- Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?
- Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?
- Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?

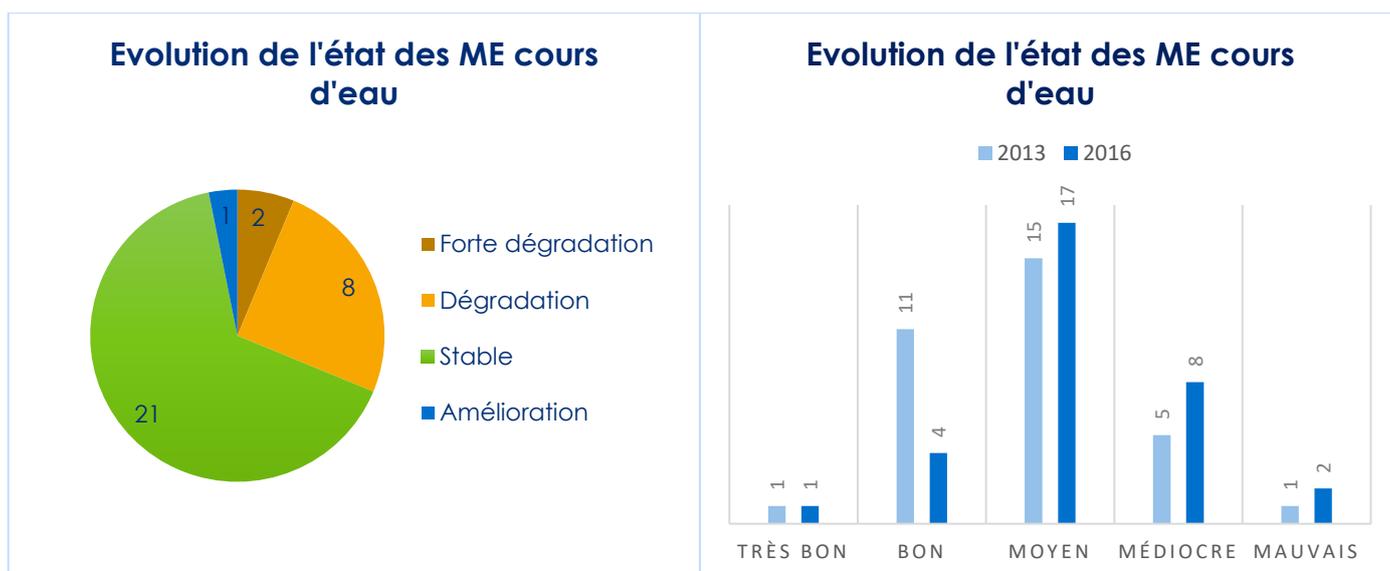
LA MISE A JOUR DE L'ETAT DES LIEUX

Par la détermination du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE), résultante du croisement entre l'état des eaux et les pressions qui s'y exercent, l'état des lieux identifie les causes de la dégradation des milieux aquatiques et détermine les bassins versants devant bénéficier d'actions de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

La mise à jour de l'état des lieux et de l'état des masses d'eau est un exercice technique conduit par le secrétariat technique de bassin et faisant l'objet d'une concertation locale active menée par les DDT. Pour le bassin de la Sioule, celles-ci ont été conduites par les DDT 63 et 03 fin 2018 – début 2019. Les DREAL, AFB, ARS, Fédérations de pêche, Chambres d'agriculture, Conseil Départementaux et Régionaux, CEN, Agence de l'eau, animateurs des SAGE et Contrats territoriaux, etc. ont ainsi été associés à ce travail.

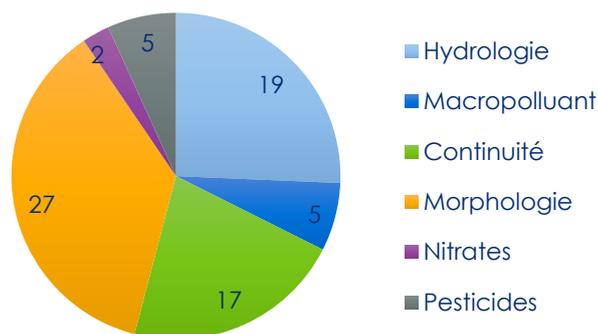
L'état des lieux 2019 doit être approuvé par le comité de bassin le 12 décembre prochain. Les résultats présentés ci-après sont issus des éléments soumis à la concertation locale et tiennent compte des remarques effectuées bien que non validées par le secrétariat technique. Ces éléments sont susceptibles d'évoluer.

Sur cette base, **l'évolution de l'état des masses d'eau sur le bassin de la Sioule est préoccupante**. Sur les 32 masses d'eau cours d'eau, 10 d'entre elles se sont dégradées dont 6 de bon à moyen. Au final, seulement 5 masses d'eau seraient encore en bon état contre 11 précédemment (Miouze, Mazière, Coli, Cubes, Bort).

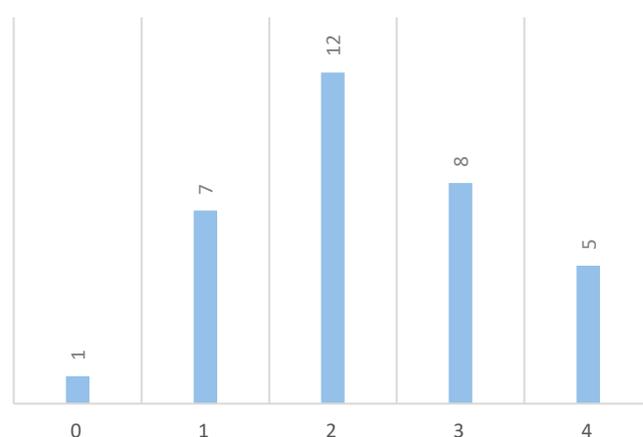


Les pressions sur la morphologie, l'hydrologie et la continuité sont significatives et généralement associées, de sorte que **l'atteinte des objectifs de bon état (RNABE) soit compromise pour toutes les masses d'eau cours d'eau**.

Pressions sur les ME Cours d'eau



Nombre de pression à l'origine du RNABE sur ME cours d'eau



BILAN A MI-PAROURS DU PROGRAMME DE MESURES

Pour parvenir à la réalisation des objectifs de bon état des masses d'eau définis dans le SDAGE, le montant des dépenses à engager sur la période 2016-2021 a été estimé à environ **2,8 milliards d'euros**, soit un montant annuel de dépenses de 460 millions d'euros. Cela représente plus de 11 000 mesures à réaliser sur cette période.

Les mesures identifiées se répartissent en **5 grands domaines d'intervention** :

- l'assainissement des collectivités,
- l'action sur les pollutions diffuses issues de l'agriculture,
- l'assainissement des industries,
- la préservation et la restauration des milieux aquatiques,
- la réduction des pressions sur la ressource.

Pour être opérationnelle, chaque mesure doit être déclinée en projet précis. À cet effet, dans chaque département, un plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) est établi et précise la cible de l'action (localisation, identification du maître d'ouvrage, description technique, évaluation plus fine du coût, etc.). Une mesure peut donc être déclinées en plusieurs actions. Les PAOT ont été élaboré une la base d'une concertation locale au sein de laquelle les acteurs techniques (dont animateur de SAGE et CT) ont été associés. Les PAOT comprennent donc les actions des SAGE et CT ainsi que les compléments nécessaires.

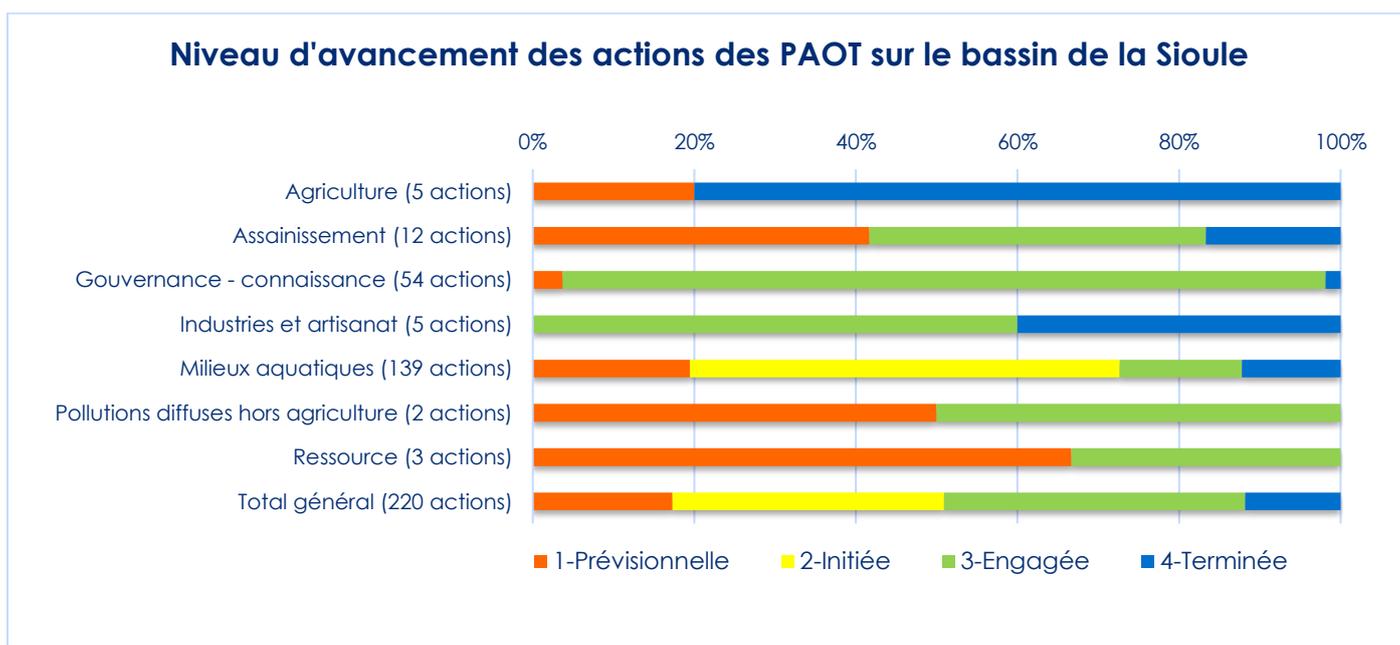
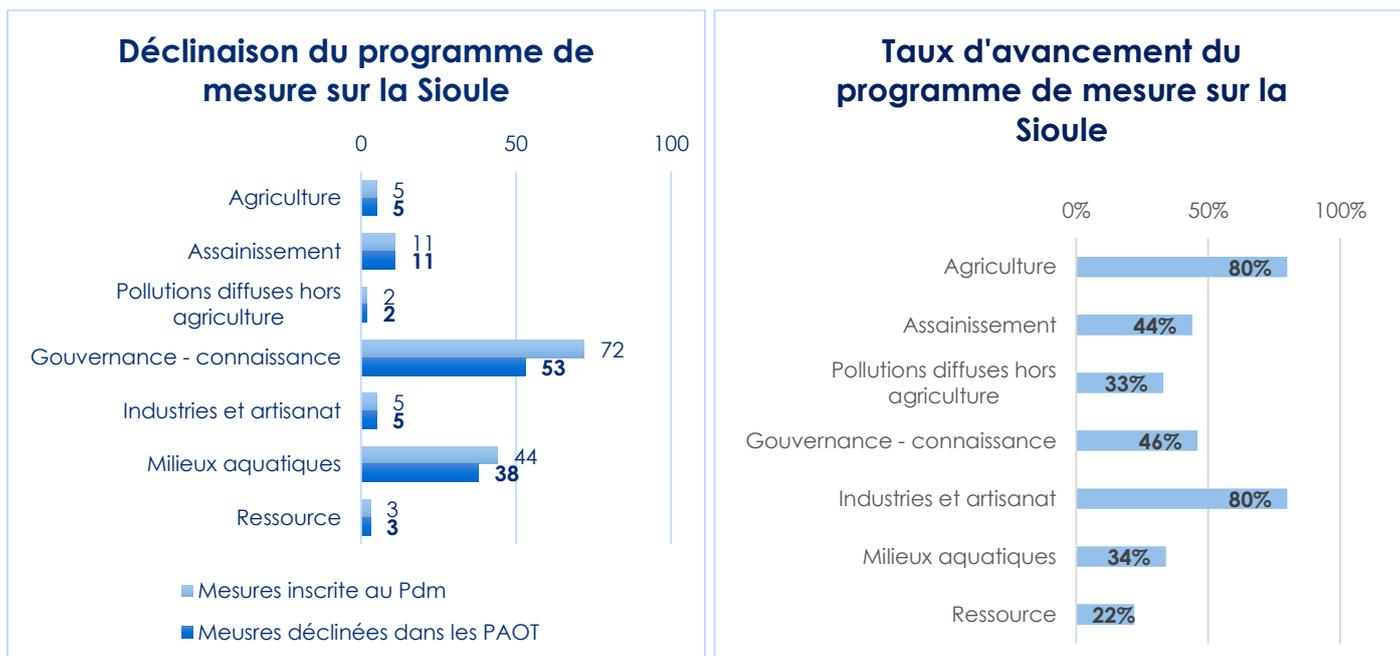
Le bilan présenté ci-après porte sur la situation à la fin de l'année 2017 des actions prévues dans les PAOT sur la période 2016-2018. A l'échelle Loire-Bretagne, le taux de déclinaison se situent entre 75% et 96% en fonction des domaine d'intervention. Sur la Sioule, **142 mesures** ont été identifiées dans le programme de mesures du SDAGE et déclinées localement par les PAOT pour 117 d'entre elles, soit dans la moyenne du bassin. Au total, **220 actions** sur le bassin de la Sioule figurent au PAOT dont l'essentiel porte sur les milieux aquatiques et la gouvernance/amélioration de la connaissance (87%).

Le bilan d'avancement intermédiaire fait ressortir qu'une certaine **dynamique est lancée mais reste à assoir sur de nombreuses thématiques (ressource en eau, assainissement, agriculture, pollutions diffuses non agricole)**. Le rythme d'avancement est toutefois très hétérogène d'un domaine à l'autre et, en dehors des actions relatives à l'industrie/artisanat, il paraît **difficile de terminer l'ensemble des actions d'ici la fin du cycle**.

Les retards dans la mise en œuvre peuvent s'expliquer par un certain nombre de freins :

- De façon générale, le contexte économique actuel se traduit par une difficulté accrue d'accès aux ressources pour la mise en œuvre du programme de mesures.
- Pour les travaux en matière de morphologie, s'ajoutent les freins liés au temps d'appropriation des enjeux nouveaux par les acteurs, au temps indispensable de la concertation ou encore aux difficultés techniques pour définir les travaux.
- Pour les mesures en matière agricole, les freins sont également liés au caractère parfois pas assez incitatif des dispositifs d'aide mis en place (mesures agroenvironnementales et climatiques), à la complexité des changements devant faire appel à de multiples leviers agronomiques et à la nécessité de mettre en place des changements dépassant l'échelle des seules exploitations agricoles (développement de filières d'approvisionnement et de vente par exemple).

En l'état, **il n'est pas prévu d'ajouter de nouvelles actions d'ici la fin du cycle 2016-2021.**



ELABORATION DU PROJET DE SDAGE ET DE SON PROGRAMME DE MESURES 2021-2027 – ASSOCIATION DES CLE

L'état des lieux fonde le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), le programme de mesures (PdM) qui lui est associé, lui-même développé en programmes d'actions opérationnels territorialisés porté par les MISEN de chaque département (PAOT), et le programme de surveillance qu'il faut construire pour suivre l'effet de ces actions (PdS).

En ce sens, **tout ce qui figure dans l'état des lieux doit trouver une réponse dans le SDAGE ou le programme de mesures.**

Au cours des cycles précédents, les animateurs des CLE ont été associés à la construction du projet de programme de mesures, puis les CLE ont été consultées, avec les autres assemblées du bassin, sur ce projet de programme de mesures. Pour ce troisième cycle, **le président du comité de bassin souhaite associer les CLE en amont des travaux techniques.**

Il s'agit, pour la CLE, d'**identifier globalement** à l'échelle du territoire du SAGE **les grands enjeux** de la gestion de l'eau, les **types d'actions prioritaires** adaptées à ce territoire pour atteindre le bon état des eaux en 2027 et **les difficultés** pouvant être rencontrées. Ceci peut déboucher sur la question de l'échelonnement dans le temps des actions et des objectifs. L'animateur du SAGE disposera ainsi des **orientations générales** de la commission locale de l'eau pour produire une contribution lors de la concertation technique locale.

L'élaboration du prochain programme de mesures (2022-2027) se limitera à la **mise à jour du programme de mesures actuel** sur la base de l'état des lieux 2019. Concrètement, il s'agit de s'appuyer sur les actions déjà répertoriées dans le programme 2016-2021, de les prolonger, de les ajuster et de les compléter si nécessaire en fonction de l'amélioration des connaissances et de la finesse du diagnostic qui est en cours.

Les grands enjeux de la gestion de l'eau

Le SAGE Sioule a identifié 5 enjeux majeurs sur son territoire :

- Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides
- Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux
- Préserver et améliorer la quantité des eaux
- Protéger les populations contre les risques d'inondation
- Partager et mettre en œuvre le SAGE

Les types d'actions prioritaires

ENJEUX	EVOLUTION DE L'ETAT DES LIEUX	DIFFICULTES RENCONTREES	ACTIONS PRIORITAIRES
Continuité écologique	<ul style="list-style-type: none">- Réouverture de l'axe Sioule bien avancée- Pas d'avancement ou très localisé sur les axes secondaires- Alose de retour sur le bassin- 50% des masses d'eau en risque pour la continuité	<ul style="list-style-type: none">- Volonté d'aménager les seuils existants en microcentrale sur axe Sioule (2 depuis l'approbation du SAGE)- Peu de pression réglementaire	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les ouvrages ruinés- Cadrer l'installation de microcentrale sur des ouvrages- Mieux prendre en compte le caractère patrimonial des ouvrages (arrête non bétonnée, fuite, ...)- Restaurer la continuité sur les cours d'eau prioritaire (liste 2 et permanent)

Plan d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux renouvellements d'autorisation effectués - Quelques effacements - 60% des masses d'eau en risque pour l'hydrologie 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement sans mis aux normes préalables (délais de quelques années après AP) ce qui nécessite un suivi des travaux, mise en demeure, ... - Absence de réglementation sur les plans d'eau sur source alors que l'impact est réel 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les étangs sans usage, défaut d'entretien, « ruiné » et programmer des effacements - Conditionner le renouvellement des autorisations à la réalisation des travaux de mise aux normes <u>avant</u> le nouvel acte - Réglementer les plans d'eau sur source
Morphologie	<ul style="list-style-type: none"> - Têtes de bassin très dégradées localement par d'ancien travaux hydraulique - 80% des masses d'eau en risque pour la morphologie 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise appréhension par les acteurs de la définition de « cours d'eau » et donc de la réglementation associée - Non/mauvaise transmission des dossiers de déclaration à la CLE par les DDT 	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser l'inventaire des cours d'eau - Renforcer les travaux de restauration sur les masses d'eau prioritaires (Cf. Etude TBV) - Identifier obligatoirement les ripisylves et haies comme des éléments à préserver dans les documents d'urbanisme
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation efficace des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Encore des difficultés dans la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanismes 	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser les inventaires - Réaliser des plans de gestion
Espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte de nouvelles stations d'écrevisses à pattes blanches et de moules perlières - Découverte d'une station de Jussie 		<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les inventaires des espèces patrimoniales - Contenir/éradiquer les espèces invasives sur les sites isolés (Jussie)

ENJEUX	EVOLUTION DE L'ETAT DES LIEUX	DIFFICULTES RENCONTREES	ACTIONS PRIORITAIRES
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - 15% des masses d'eau en risque pour les macropolluants - Episodes d'eutrophisation sur les plans d'eau - Débits de certain cours d'eau issus essentiellement de rejet de STEP en étiage - Gestion des eaux pluviale 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des eaux pluviales peu ou mal appréhendée dans les documents d'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Imposer une zone tampon entre le rejet d'un assainissement individuel/ collectif et le cours d'eau (fossé, mare, tranchée d'infiltration, ...) - Améliorer les rendement épuratoire sur les zones sensibles et dès lors que le débit du rejet fait le débit du cours d'eau
Substances dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'avancer dans la connaissance - Réaménagement des sites miniers de Roure-Les rosiers et Barbecot 		<ul style="list-style-type: none"> - Engager les réflexions sur les sédiments des barrages
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de passage en zone vulnérable sur le Cubes et le Braynant - Profession en crise sur le bassin 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de moyens humains pour accompagner les exploitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une animation agricole « culture » et « élevage »

ENJEUX	EVOLUTION DE L'ETAT DES LIEUX	DIFFICULTES RENCONTREES	ACTIONS PRIORITAIRES
Ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Episode d'étiage sévère récurrent - Changement climatique avéré - Révision des arrêtés cadre sécheresse en cours 	<ul style="list-style-type: none"> - CLE non associée à la révision des arrêtés cadre 	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser les arrêtés cadres sécheresse - Mieux comprendre le fonctionnement de la Bouble
Eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Projet CAPRICE en cours - Signe de faiblesse sur certains réseaux sans pour autant être limitant 	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitations industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler les réseaux d'eau potable usagés - Rédiger le schéma de gestion CDP
Irrigation	<ul style="list-style-type: none"> - OUGC Allier - Volonté de créer des retenues collinaires - Augmentation des lâcher d'eau d'EDF (2,5 -> 2,8) 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de ressource 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des économies d'eau - Anticiper les changements de pratiques

ENJEUX	EVOLUTION DE L'ETAT DES LIEUX	DIFFICULTES RENCONTREES	ACTIONS PRIORITAIRES
Inondation	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'inondation récente - Pas de TRI sur le bassin 	/	/

ENJEUX	EVOLUTION DE L'ETAT DES LIEUX	DIFFICULTES RENCONTREES	ACTIONS PRIORITAIRES
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication - Contrat en fin de programmation 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'information sur les projets en cours ou à venir par les acteurs (services de l'Etat, ...) - Manque de moyen humain (technique et communication) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les moyens humains - Engager un second Contrat territorial